

## Qu'arrivera-t-il si mon enfant a un déficit auditif?

Environ deux bébés sur 1 000 ont un déficit auditif. Si une perte auditive est diagnostiquée chez votre enfant, l'audiologiste vous expliquera de quel type de déficit il s'agit, les sons que votre bébé sera capable d'entendre et ceux qu'il pourrait ne pas entendre, et en quoi ce déficit auditif peut nuire au développement de la parole et des compétences langagières. Le PDNTAIP vous apportera un soutien pour faciliter l'acquisition des aptitudes à la communication de votre enfant et, si vous le désirez, les services d'un agent d'aide au recouvrement.

## Un déficit auditif pourrait-il survenir plus tard dans la vie de mon enfant?

Environ trois ou quatre enfants sur 1 000 auront, avant l'âge de cinq ans, un déficit auditif susceptible de nuire à l'acquisition de la parole et des capacités langagières, à l'apprentissage de la lecture et au développement social. Il est important que votre enfant subisse un test de dépistage des troubles auditifs effectué par un audiologiste si vous êtes préoccupé par le développement de son audition, son apprentissage de la parole et l'acquisition de ses compétences langagières.

## Où puis-je me renseigner pour en savoir plus?

[www.ontario.ca/troublesauditifsneonatal](http://www.ontario.ca/troublesauditifsneonatal)

Pour passer une commande téléphonique :  
1 800 668-9938  
ATS 1 800 268-7095

ou consulter les sites suivants : [www.publications.serviceontario.ca](http://www.publications.serviceontario.ca)  
Publication no : 018854

En savoir plus : [www.ontario.ca/enfants](http://www.ontario.ca/enfants)

This document is also available in English.  
Février 2014 © Imprimeur de la Reine pour l'Ontario



Le dépistage des  
troubles auditifs chez  
les nouveau-nés :  
les parents sont des  
partenaires importants

Renseignements destinés aux  
parents qui attendent un enfant

## En quoi le dépistage des troubles auditifs chez les nouveau-nés consiste-t-il?

Le Programme de dépistage néonatal des troubles auditifs et d'intervention précoce de l'Ontario (PDNTAIP) est une initiative provinciale du ministère des Services à l'enfance et à la jeunesse visant à détecter les déficits auditifs chez les bébés dans les jours qui suivent leur naissance. Le dépistage a lieu à l'hôpital ou dans une clinique de dépistage communautaire. Ce programme vise les objectifs suivants :

- Détecter tous les cas de déficit auditif dans les jours qui suivent la naissance;
- Offrir des services et un soutien aux enfants sourds ou malentendants pour que les familles puissent prendre des décisions éclairées quant au type de technologie auditive (p. ex. une prothèse auditive), aux langues des signes ou gestuelles (p. ex. la langue des signes américaine) et à d'autres méthodes d'acquisition des aptitudes à la communication. Ces services facilitent le développement des compétences langagières et l'alphabétisation précoce afin de préparer les enfants pour l'école;
- Exercer une surveillance sur les bébés susceptibles de développer une perte auditive dans la petite enfance.

## Pourquoi mon bébé doit-il être soumis à un test de dépistage des troubles auditifs dès sa naissance?

La plupart des nouveau-nés entendent les voix de leurs parents et les sons ambiants. Les bébés qui présentent un déficit auditif ont autant besoin d'avoir accès en bas âge à un milieu qui stimulera l'acquisition des compétences langagières que les enfants dont l'ouïe est normale. Il est important de détecter les déficits auditifs dans les jours qui suivent la naissance. Cela permet aux familles de déterminer, conjointement avec les spécialistes de la santé, le meilleur moyen d'aider leur enfant à apprendre à parler et d'éviter les retards de développement des aptitudes à la communication et du comportement social.

## En quoi le test de dépistage des troubles auditifs consiste-t-il?

Dans le cadre du PDNTAIP, un préposé au dépistage des troubles auditifs ayant reçu une formation spécialisée fera passer un test à votre bébé, à l'hôpital ou dans une clinique de dépistage communautaire. Ce test est court et sécuritaire. Des sons de faible intensité seront transmis par un ordinateur aux oreilles de votre bébé à l'aide d'un dispositif souple. Il est fréquent que l'enfant dorme pendant le test.

## Que se passera-t-il si le test de dépistage révèle que mon bébé a des troubles auditifs?

Si les résultats du test de dépistage initial indiquent qu'un renvoi est nécessaire, votre bébé subira un deuxième test de dépistage avant votre départ de l'hôpital ou dans une clinique de dépistage communautaire dans les jours qui suivront. Si le deuxième test indique également qu'un

renvoi est nécessaire, un examen plus poussé sera planifié. Cet examen sera effectué par un audiologiste du PDNTAIP possédant les connaissances et les compétences nécessaires pour détecter et traiter les déficits auditifs chez les enfants. Il est très important que vous alliez à ce rendez-vous parce que le traitement en bas âge du déficit auditif de votre enfant l'aidera à acquérir des habiletés précieuses pour sa réussite scolaire et sa santé globale : apprendre à parler, acquérir des compétences langagières, apprendre à lire et se développer sur le plan social.

